

Incidence et fréquence du phénomène de la maltraitance en Algérie (les sévices corporels)

Résumé

Le problème de l'enfance maltraitée nous concerne tous et pour le prévenir, il faut en parler.

En fait, bien que nous ne connaissons pas son ampleur exacte en Algérie, peu de spécialistes dans notre société s'entendent pour dire qu'il existe des enfants maltraités dans les familles et à l'école. Parmi les différentes conduites envers l'enfant, nous essayons de définir le maltraitement en regroupant deux concepts: la négligence et l'abus physique qui se démarquent par rapport à la dimension « action » du parent ou de l'enseignant et du point de vue investissement affectif du parent ou de l'enseignant vis-à-vis de l'enfant. La négligence et l'abus physique se distinguent et s'observent selon l'âge de l'enfant. Il est nullement dans notre intention d'aborder dans cet article la notion d'abus sexuel dont sont victimes une bonne partie des enfants. Nous laissons de côté le concept d'abus sexuel qui est parfois considéré comme une forme de mauvais traitements mais qui, de toute évidence, est un phénomène différent et bien identifiable, même s'il existe des cas où l'abus sexuel est accompagné de violence.

A. KERBOUCHE

Département de Psychologie
et des Sciences de l'Éducation
Université Mentouri
Constantine, Algérie

QU'EST-CE QUE LA MALTRAITANCE?

Comme dans toutes les sociétés, en Algérie, le vocable de maltraitement englobe habituellement la notion de négligence et d'abus. La première se définit comme une forme de mauvais traitements caractérisés par un manque chronique de soins aux plans de la santé, de l'hygiène corporelle, de l'alimentation, de la surveillance, de l'éducation et des besoins affectifs qui peuvent mettre en péril le développement normal de l'enfant. « C'est à une omission de la part du parent ou du substitut envers un enfant qu'on assiste » (1).

Par ailleurs, l'abus est constitué d'actes involontaires ou volontaires, d'assauts et d'agressions physiques ou émotifs envers l'enfant qui compromettent son développement.

Pour clarifier le concept de maltraitement il faut définir les paramètres de ce qui est le développement normal de l'enfant dans une

ملخص

يتفق المختصون بالطفولة على انتشار ظاهرة سوء معاملة الطفل في الوسط العائلي و المدرسي بالجزائر. يحاول هذا المقال تسليط الضوء على هذه الظاهرة من خلال مفهومي الإهمال و العدوان الجسدي الصادرين عن الآباء و المعلمين.

variété de circonstances qui vont de l'âge, aux contextes sociaux et culturels et aux aspects du développement. Une opération de ces paramètres permettra l'élaboration des normes et techniques servant à évaluer les aspects du développement de l'enfant.

Le chevauchement des deux catégories (négligence et abus) existe de façon plus ou moins accentuée selon les âges de l'enfant.

Nous avons trois tranches d'âge au niveau des enfants maltraités.

De la naissance à l'âge de 6 ans

Dans un premier temps, la prise en charge de l'enfant est essentiellement dans le domaine de la nourriture, de la santé et de l'affectivité. Du fait des circonstances, l'enfant ne bénéficierait pas toujours de ces soins qui sont essentiels pour son développement normal. Il existerait des lacunes imputables à une omission parentale affective plus indépendante de leur volonté sanitaire et alimentaire.

En effet, du point de vue de l'affectivité, il semblerait que la réaction naturelle de tout parent serait de donner tout leur capital d'affection à leur enfant qui en a un besoin urgent pour se sentir sécurisé dans le cocon familial. Psychologiquement, l'enfant est sensible aux marques d'affection que lui manifeste l'adulte. Cette prise en considération lui donne un sentiment d'exister en tant qu'être social. Cela l'introduit comme élément futur de la société et plus tard appelé à y jouer un rôle moteur. L'omission de ce capital affectif de la part des parents ferait suite soit à la négligence consciente, soit inconsciente. Pourrait-on par ce biais poser la question de la compétence mature des parents à prendre en charge un foyer dont le lien, passé l'amour des époux, serait l'amour des enfants, autrement dit, la résonance qui fait intervenir les enfants comme lien sentimental tendant à remplacer l'amour au sein du couple? Cette compétence est réussie dans certains cas et non pour d'autres, cela dépendant de leurs caractères ou de situations conjoncturelles.

L'alimentation saine est un besoin physique pour l'enfant. Comprendre cela, le mettre en œuvre, constitue un devoir pour les parents s'ils veulent que leur enfant ait un développement physique harmonieux. L'équilibre alimentaire éviterait les problèmes de malnutrition. Cette prévention comprend aussi bien l'hygiène sanitaire. Celle-ci inclurait la prévention des maladies de l'enfant ainsi que son hygiène corporelle qui est un garant de bonne santé. La couverture sanitaire existant dans la société permettrait à tout un chacun de pallier à ce manquement individuel. C'est au parent de s'inquiéter pour se suffire dans ce domaine.

De l'âge de 6 ans à l'âge de 13 ans

L'enfant, à cet âge, est confronté à une situation où l'école et le système éducationnel, le milieu familial dont il est issu, la rue où il évolue dans son temps libre, se chevauchent et interfèrent. Ces milieux sont considérés du point de vue de la négligence et de l'abus.

Du point de vue de la négligence, l'affectivité joue un rôle encore essentiel et capital. En effet, à l'âge de 6 ans l'enfant a besoin d'affectivité que ce soit dans le milieu éducatif ou dans le milieu familial. Dans ce dernier, il se peut que l'enfant soit extrêmement choqué par l'attitude de ses parents, soit dans sa relation directe violente verbalement soit par les situations de désaccord (nous pouvons nous référer à un dicton populaire « pour un mois de miel, une vie de vinaigre »). De là, nous pouvons aisément

penser que l'enfant se heurte à des situations pénibles dues à des altercations ou, plus violemment, à des bagarres entre les parents. Cela le heurte, le choque et pourrait certainement le marquer à vie d'une manière plus ou moins grave pour sa personnalité. Directement, nous pouvons avoir affaire à des séquences de coups incontrôlés qui, tout compte fait, ne sont pas bien graves; plus violent, seraient les insultes et le terrorisme qui pèse sur les enfants lors des situations qui les mettraient en porte à faux.

Dès son jeune âge, les règles de cette décence coutumière sont inculquées à l'enfant qui apprend surtout à évoquer mentalement les suites fâcheuses de l'action réputée mauvaise. Faire le bien, c'est d'abord pour lui ne pas faire le mal. A vraie dire, chez les enfants, aujourd'hui, la frontière entre les actes interdits (hram) et ceux entraînant la pudeur (la hachma) est fort imprécise. Bien que fort relâchées, ces coutumes demeurent pour l'essentiel indispensables à observer dans les familles et dans la rue. Y faillir serait manquer à son devoir et de là se heurter à des réprimandes et des violences abusives de la part du système éducatif et des parents. Nous n'omettons pas d'y inclure les négligences et abus qui proviennent uniquement des éducateurs par écart émotionnel de leur part. L'arsenal des abus va de la moquerie à l'humiliation de l'amour propre pour aboutir à la violence physique.

A la maison comme à l'école, la moquerie est habituelle chez les mères, les frères et les sœurs. Le père utilise généralement les imprécations.

Partant de l'idée que l'amour propre est une constante chez l'enfant, sa diminution est pour lui source de souffrance, son accroissement, satisfaction et fierté. Cette notion d'amour propre, acquise dès le premier âge, est conservée toute la vie au premier plan de la personnalité de l'individu et n'est valable que par rapport à d'autres. Le sentiment de sa valeur est tout subjectif et vérifié constamment parce qu'il se figure que les autres pensent à lui.

Son amour propre craint les comparaisons avec autrui lorsqu'elles pourraient lui être défavorables. La mère pourrait jouer de cette corde sans retenue, sans menace, sans crainte de provoquer des troubles de caractères dont précisément elle se plaint et qu'elle impute à d'autres causes .

La menace intervient graduellement variée, accompagnée d'enjolivures ou d'injures ponctuées de gestes. De plus, celle-ci est suivie, lorsque la menace est inefficace, de malédictions dont la mère possède toujours une riche variété.

Lorsque les caprices de l'enfant deviennent fréquents et intolérables, les réactions des parents prennent rapidement une tournure excessive et désordonnée. Les rappels salutaires accompagnent les taloches, puis les sanctions se font de plus en plus sévères et les corrections laissent alors des souvenirs cuisants. Les mères et les pères peuvent rapidement passer à la fureur déchaînée. Il n'est pas rare que les enfants portent sur les bras et les jambes les traces de douloureux pinçons maternels, ou pire encore, celles de la cuillère brûlante appliquée d'une main ferme.

On punit aussi en privant l'enfant de liberté ou de nourriture. Partout ,en Algérie, on utilise du piment sur la bouche ou, plus grave encore, sur le sexe de la fille. Les sévices vont des coups administrés aux pincements profonds des fesses, des joues, des bras. De plus, tous les instruments présents peuvent servir d'armes improvisées. Les morsures peuvent survenir et c'est l'escalade d'une violence aveugle. L'enfant cherche le salut dans la fuite ou dans le refuge chez une tierce personne qui pourrait être un parent ou un voisin.

Si le soin de punir l'enfant incombe souvent à la mère à un âge précoce, par la suite, dans presque tous les cas, c'est le père qui intervient, souvent avec rudesse. Il fut un temps où le « martinet » existait pour ce faire. Maintenant, c'est la ceinture de cuir et, plus grave encore, un bâton, un tuyau en plastique ou les mains et les pieds qui remplacent cet instrument.

Comme nous l'avons mentionné, la violence peut aussi venir du fait que l'enfant est aussi fréquemment témoin et parfois acteur de querelles de ménages qui ne contribuent guère à accroître son respect à l'égard de ses parents. Ces fréquentes querelles, en plus des problèmes que pose l'éducation de l'enfant, sont souvent source d'abus physiques.

Ce sont souvent des situations qui créent des conflits et qui contribuent en faisant ressortir l'inconséquence des uns et la faiblesse des autres et alterner sans transition la violence outrée et l'excessive indulgence qui rend pénible l'atmosphère de la famille. L'enfant n'y trouve ni la sécurité que fait naître le sentiment de la confiance mutuelle, ni la fermeté et l'esprit de suite qui peuvent le soutenir dans la recherche de sa personnalité.

Dans le système scolaire, l'utilisation volontaire de la force physique est perpétrée par les adultes n'ayant aucun lien familial avec les victimes. Il faut dire, à la décharge du système éducatif, que si une partie non quantifiable d'erreurs de conduite viendrait du corps enseignant, une partie non négligeable serait d'origine familiale ou sociale.

En Algérie, le sujet reste tabou et les gens préfèrent ne pas en parler. De par la configuration du tissu social, le nombre d'enfants maltraités atteint un chiffre important par justement l'augmentation du nombre des cas sociaux (divorces, remariages, etc.) Souvent, les enfants nés d'un premier mariage sont les souffres-douleurs du foyer. A l'école, si l'enseignant contrevient à son rôle, c'est parce qu'il ne connaît pas le règlement de l'école qui stipule que les châtiments corporels sont strictement interdits. C'est les coups de bâtons et de règle qui sont utilisés dans ces châtiments.

Parfois, ce sont les refus signifiés à l'élève d'aller aux toilettes alors que le besoin est urgent. Cela relève de l'abstention volontaire de soins en plus du préjudice moral porté à l'enfant vis-à-vis de ses camarades de classe, voire de l'école entière dont il devient la risée. Certains parents peuvent en guise de représailles, devenir violents à l'égard des enseignants suspectés de négligences ou d'abus. L'animosité à l'égard de l'enseignant peut naître chez l'élève. Ce sentiment engendre l'incompréhension, suivit de la colère et de la haine ou encore du mépris.

Plus grave encore serait la démission de l'élève à l'égard de l'enseignant coupable de maltraitance. Par la suite et quand les parents sont prévenus, peuvent surgir des conflits entre l'enseignant incriminé et ceux-ci. Cette situation où deux pôles de la société deviennent antagonistes crée chez l'enfant un mal psychologique et un complexe profond à l'égard de la société elle-même. C'est ainsi qu'on assiste à un refoulement dû à un conflit dans la classe qui ne tolère pas le recours aux parents pour une plainte éventuelle. De même, à l'école, si les parents interviennent à un niveau hiérarchique plus élevé, ils peuvent se heurter à un immobilisme qui caractérise l'ensemble de l'institution.

Le dépôt de plainte est dérisoire car la dénonciation n'est pas souvent fondée juridiquement. Le code pénal est strict en matière de protection de l'enfant. Valerie Girone (3) souligne à ce sujet "qu'une loi, c'est bien mais encore faut-il l'appliquer".

D'ailleurs, il est très rare qu'un membre de la famille porte plainte. Battre un enfant

est un acte courant en Algérie. La procédure judiciaire actuelle aide-elle les enfants maltraités à faire entendre leurs cris? Apprendre aux enfants le pouvoir de dire non ne doit pas être une déclaration de fait. D'abord, toute une information dans un but préventif est à faire. Dans la procédure judiciaire actuelle, l'enfant n'est pas écouté, son intérêt rarement respecté. Nombre d'affaires sont classées sans suite... (3). " Tous les pays signataires de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant se sentent quittes". C'est vrai qu'ils ont le mérite d'avoir signé cette convention, ce qui n'est pas le cas de l'Algérie membre signataire, laquelle est encore occupée par des problèmes ayant force de priorité par leur importance. Cela va du contexte matériel aux problèmes d'ordre relationnel entre adulte. La maltraitance, considérée comme un problème prioritaire, est loin des préoccupations de la société. Ce que nous souhaitons, c'est que notre société adopte un code de protection de l'enfance martyrisée (3).

L'enfant d'âge scolaire et maltraité par ses parents osera peu s'en plaindre au près de l'éducateur ou à l'école par crainte sans doute de démembrer la famille et parce qu'il ne voit pas comment le changement est possible. Il préfère garder le secret. S'il en parle rarement, c'est qu'il ne voit pas quel intérêt en tirer. Il en découle un type de comportement particulier. S'il a accepté la punition de ses parents, il en portera la marque et incorporera dans sa propre conscience et dans son système de valeurs l'idée selon laquelle il a tort quoi qu'il fasse et que sa punition est justifiée.

Si les mauvais traitements ne sont pas diagnostiqués, c'est peut-être principalement parce que les enfants montrent de nombreux signes de difficultés comportementales. Dans ce cas, les punitions infligées par les parents sont considérées comme compréhensibles. L'attitude et le comportement particulier des enfants ne sont pas imputés à la maltraitance. C'est donc à une ignorance délibérée ou non du phénomène qu'on assiste. Cela peut le défavoriser lors de son entrée à l'école, bien que ce retard peut être comblé par la suite, s'il se trouve dans un environnement positif. Nous pouvons, par ailleurs, constater un ensemble de stratégies utilisées par l'enfant pour parer aux obstacles posés par le système scolaire. C'est à un trouble du comportement que l'on assiste, attitude exprimée par un repli physique ou psychologique.

La définition subjective de la négligence parentale nuit aux interventions psychosociales et à leur concertation. Dans quelles situations devons-nous prévenir et intervenir? Cette définition floue de la négligence nuit à l'avancement de nos connaissances dans le domaine. Il y a défaut de législation claire dans ce contexte. Au niveau local, il faut changer, dans un premier temps, les mentalités. Les enfants avertis sont mieux prêts pour se défendre contre toute forme de violence. Il faut réunir suffisamment de personnes compétentes pour activer une formation nouvelle au sein des différentes institutions. Ce sont là les quelques formes préliminaires de prévention et d'intervention.

13 ans et plus

D'après les statistiques observées, les âges auxquels les enfants seraient les plus violentés seraient l'âge pré-scolaire et l'adolescence (4).

Quand l'enfant devient plus difficile à contrôler, intervient l'autorité de façon violente. Elle peut venir du milieu familial, en l'occurrence celle du père, comme du milieu scolaire. Au collège ou au lycée, l'adolescent ne dévoile pas les sévices subits à la maison. Ce secret, il peut le dévoiler s'il rencontre un adulte attentif mais le plus

souvent, c'est par des troubles du comportement qu'il exprime sa souffrance. Notre attention peut être aussi attirée par l'observation ou la description d'un enfant réagissant de façon très craintive à l'approche de l'adulte, tendant le dos en permanence et adoptant une totale attitude physique de repli. A cette occasion, nous pouvons découvrir des sévices ou autres troubles d'ordre pathologique.

Parler de sévices, c'est évoquer des violences exceptionnelles ou alors bien cachées, mais d'une manière générale elles sont difficiles à prouver lorsqu'il y a des éléments de suspicion. Quand on parle de négligence, on peut évoquer les troubles du développement. L'enfant privé de nourriture fait montre d'une grande voracité en présence de celle-ci. En cas de privation sévère ou prolongée, apparaît un net décalage dans la prise de poids. Le refus de soins pendant plusieurs années successives met l'enfant en situation d'infériorité, de souffrance voire même d'échec scolaire. L'absentéisme signalé par l'école a souvent permis de découvrir une instabilité des relations familiales de l'adolescent.

Le comportement de l'adolescent en famille fait qu'il est souvent, à tort ou à raison (fautif ou non), sujet à des abus d'ordre verbal ou parfois physique. Il est vrai que les abus physiques ont tendance à s'estomper avec l'âge, le père ayant plus de respect pour le fils ou la fille devenant adulte.

A l'école, l'élève passant par l'âge ingrat, a un certain penchant pour la rébellion à un certain ordre du fait soit des influences du monde extérieur soit plus simplement par la transformation physique de son corps lequel, s'il n'en prend pas conscience, peut être une source de trouble de comportement.

Parfois, il manque systématiquement les cours. Cela est fréquent et lourd de conséquences. Les mauvais traitements ont des répercussions psycho-affectifs qui se manifestent par plusieurs attitudes qui sont les suivantes:

- Une quête affective vis-à-vis de l'adulte ou de ses camarades.
- Parfois, une inhibition, une inattention, de l'anxiété ou du mutisme.

- Quelque fois, les troubles du comportement gênent la communauté scolaire. Ce sont alors des agressions, des vols ou de l'instabilité. Concernant l'instabilité, les répercussions physiques entraînent une modification de l'attitude en classe. Cela est exprimé par un mauvais état général qui va de la fatigabilité, à la somnolence, à l'apathie, à l'inadaptation, à l'effort physique. On constate même des malaises. Plus graves encore, serait l'existence d'un état dépressif qui est exprimé par la tristesse, les pleurs ou le manque de confiance en soi. Toutes ces attitudes sont les effets du maltraitement réel.

A l'appui de toutes ces informations nous fournissons des tableaux indicatifs des catégories d'enfants maltraités observés à partir des dossiers au niveau du service de médecine légale (C.H.U. de Constantine Ibn Badis).

ETUDE EPIDEMIOLOGIQUE SUR LA MALTRAITANCE

Notre recherche a porté sur l'étude de 451 dossiers. Toutes les agressions (sévices et autres) ont eu lieu entre Janvier 1988 et Avril 1989. Nous avons pu extraire de tous ces dossiers seulement 69 cas d'enfants ayant fait l'objet d'une agression (surtout physique) commise par un adulte. L'agresseur étant soit le parent soit une personne ayant le contact direct avec l'enfant.

Tableau 1. Répartition des sujets en fonction de leurs âge et sexe.

Age Sexe	de 0 à 6 ans	de 6 ans à 13 ans	de 13 ans et plus
Masculin	05	20	26
Féminin	04	07	07
Total	09	27	33

La lecture du tableau n°1 permet de relever que l'âge des 69 cas d'enfants victimes de sévices varie entre 0 et plus de 13ans. On note une prédominance du sexe masculin par rapport au sexe féminin, soit 51 cas de sexe masculin (de 0 à 13 ans et plus) et 18 cas de sexe féminin (de 0 à 13 ans et plus).

Les différentes statistiques constatées lors de nos recherches montrent que les filles sont moins maltraitées que les garçons. Dans la thèse de Rambouillé (1986), on relève 49 cas de garçons contre 30 cas de filles, d'où la notion d'enfants durs lorsqu'on parle de garçons. Comparée à cette thèse, notre enquête a déterminé sensiblement un pourcentage semblable, quoique la fréquence du procédé est supérieure chez nous. Donc, on peut avancer une première tentative pour conclure que les filles en Algérie sont les moins maltraitées par rapport aux garçons, du moins concernant l'échantillon de dossiers étudiés. Il serait hasardeux de généraliser ce pourcentage même pour une région de l'Algérie, tant la complexité du phénomène et la nature même de la société algérienne préviendraient, tout chercheur dans le domaine, d'une telle tentative.

Tableau 2. Répartition des sujets en fonction de leur agresseur.

Agresseur	Parents	Proches	Voisins	autres	Total
Nombre de victimes	18	06	14	31	69
Pourcentages	26.08%	8.69%	20.28%	51.44%	

Dans le cas de l'identité de l'agresseur, on remarque que le maltraitement vient en premier des autre personnes: les enseignants à l'école, soit au nombre de 31, suivit immédiatement par les parents avec 18 des cas observés. Ensuite, vient celui des voisins avec un taux de 14 cas et enfin, les proches (oncle, tante, grand parent) avec un faible nombre de 6 cas.

Finalement, on peut remarquer que c'est au niveau des écoles que les sévices sont les plus fréquents, et on peut noter que les enseignants sont pour moitié responsables de l'existence de ce phénomène en Algérie. Les parents tiennent donc la seconde place dans le maltraitement.

Tableau 3. Répartition des sujets en fonction des moyens utilisés pour maltraiter.

Moyens	objets contondants	objets non contondants	total
Nombre de sujets	06	63	69

Quand on considère les différents moyens utilisés pour maltraiter un enfant, regroupés en objets contondants ou non, nous remarquons que, dans 63 cas, l'agresseur

utilise des objets non contondants (ceinture, tuyau, fil électrique). Puis, il y a seulement 6 cas où les agresseurs utilisent des objets contondants. Ainsi, la prédominance d'objets non contondants est constante dans ce phénomène.

Tableau 4. Répartition des sujets en fonction des parties du corps lésées.

Parties lésées	Tête	Poitrine	Ventre	Membres	Total
Sujets	36	09	12	15	69
Pourcentages	52.16%	13.04%	17.38%	21.73%	

Pour localiser les endroits atteints lors du maltraitement, nous avons eu recours à une répartition relative aux différentes parties du corps.

En premier lieu, la tête est touchée dans 36 cas, suivie des membres supérieurs ou inférieurs. Le ventre est compris dans 12 cas. Enfin la poitrine semble être atteinte chez seulement 9 cas de l'échantillon.

Il semble que le maltraitement atteint des parties extrêmes du corps avec un penchant pour la tête, alors que l'endroit soit extrêmement fragile.

Tableau 5. Répartition des sujets en fonction du type de lésions.

lésions	Ecchymoses	Fractures	Brûlures	Morsures	Griffures	Total
Nombre de sujets	18	29	13	03	06	69
Pourcentages	26.08%	42.02%	18.83%	4.34%	8.69%	

Les effets du phénomène du maltraitement sont répartis en fonction de leur qualité. En fait, les fractures sont constatées chez 29 cas et les ecchymoses surviennent chez 18 cas. Nous avons l'existence de brûlures chez 13 cas, les griffures bénignes dans 6 cas et enfin 3 cas seulement des morsures.

Remarque: ce que nous pouvons noter dans les tableaux précédents, c'est que tous ces chiffres ne sont pas représentatifs du nombre d'enfants qui sont maltraités et déclarés. Cela signifie que certains enfants ne sont pas signalés auprès des services concernés. Les causes et les conséquences restent méconnues.

CONCLUSION

Toutes ces attitudes et ces conséquences sont les effets du maltraitement. Quand on considère les travaux sur le maltraitement, la négligence et l'abus sont deux problématiques distinctes, tant par leur étiologie que par leurs effets prévisibles sur l'enfant (5). Cependant, il semble que pour plusieurs parents, la négligence et l'abus soient intimement liés. D'après certaines statistiques (6), près de la moitié des enfants négligés étaient aussi enfants abusés physiquement. On a observé aussi que pour une même famille des enfants sont négligés alors que d'autres sont abusés physiquement. La majorité des enfants subissent des actes de violences légères et de violences verbales.

Références

1. Ruth C. et Kempe C.H., 1978, "L'enfance torturée", Bruxelles, P. Mardaga.
2. Strauss P., 1985, "Les enfants maltraités", *Revue Réadaptation*, O.N.S.E.P. et C.N.R.I. France, n° 331, Juin.
3. Girone V., 1997, "Enfants maltraités", *Revue santé magazine*, n° M III4-253, Janvier, France, p.60.
4. Azar S.T. et Wolfe D.A, "Child abuse and neglect", *in* E.J. Mash & R.A. Barkley E.D.S. *Childhood Disorders*, New-York, Guilford Press, 1989.
5. Derobert *et al.*, 1974, "Médecine légale, Médecine Sciences", Paris, Flammarion, p.1286, Sévices envers les enfants, pp.691-712.
6. Sengold L., 1997, "Meurtre d'âme (Le destin des enfants maltraités)", traduit de l'anglais par Maria Robert, avec la collaboration de J.F. Chaix, Calmann Lévy.
7. Ethier S.L., Palacio-Quintin E., Jourdan-Ionescu C., 1993, "A propos du concept de maltraitement: abus et négligence, deux entités distinctes?", *Revue Santé Mentale*, Canada. □